

Montpellier le 18 OCT. 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de la région académique
Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
Recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des Universités

A

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les professeurs
des écoles

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription

S/c de Madame et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation
nationale

Cabinet du recteur
ALP /LT/EG

Téléphone
04 67 91 46 59

Télécopie
04 67 91 50 81

directeur.cabinet@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Objet : Projet d'école

Instrument privilégié de la politique portée au sein de l'école ou de l'établissement scolaire, le projet d'école, comme le projet d'établissement, a d'abord vocation à adapter aux spécificités locales les priorités définies dans le Projet d'Académie et à les décliner dans un programme d'actions porté par l'ensemble de la communauté éducative.

Dans le contexte de la refondation de l'école engagée par la loi d'orientation de juillet 2013, la circulaire de rentrée publiée au BO n°15 du 14 avril 2016 vient rappeler avec force l'importance « d'une cohérence globale de l'école au collège » qui, garante d'apprentissages plus solides et plus durables, organise tout au long de la scolarité obligatoire les contenus d'enseignement exprimés dans les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège, en référence aux nouveaux cycles et en pleine cohérence avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La mise en œuvre de ces nouveaux programmes fait suite d'autre part à celle des programmes de l'école maternelle et de l'enseignement moral et civique.

C'est aux équipes éducatives élargies qu'il reviendra de construire, à l'intérieur de chaque cycle et entre les cycles eux-mêmes, à l'échelle des réseaux Ecoles/Collège, la progression des apprentissages et de conforter ainsi la continuité du parcours de l'élève tout au long de cette « école du socle » que la réforme du collège et le Projet d'Académie 2015-2018, à travers les objectifs qu'il fixe en matière d'évolution des pratiques professionnelles et d'amélioration des résultats des élèves, invitent à structurer sur l'ensemble des différents territoires de l'académie.

Dans ce contexte dont nous devinons les évolutions à venir, le projet d'école reste bien cependant l'instrument adapté pour conduire cette réflexion de fond : il constitue en effet le premier outil qui permet de poursuivre les dynamiques installées, dans le droit fil des analyses que vous avez déjà engagées, et il servira de point d'appui aux évolutions attendues dans la perspective de projets qui deviendront des projets de réseau ou de territoire.

L'écriture d'un nouveau Projet d'Ecole pour la période 2016-2018 est donc une étape essentielle à laquelle je vous convie pour doter chaque école d'un projet réaliste et ambitieux : vous vous engagerez dans ce travail en portant une attention toute particulière aux trois axes suivants :

- L'axe métier relatif à l'évolution des pratiques professionnelles et pédagogiques pour la réussite des élèves
- L'axe apprentissage relatif au parcours des élèves
- L'axe structuration relatif à l'évolution des pratiques pour améliorer le climat scolaire

Je souhaite que chaque équipe, en fonction de sa propre analyse, puisse inclure un ou plusieurs parcours spécifiques parmi lesquels figurera obligatoirement le parcours artistique et culturel.

Le travail d'analyse et de production du nouveau projet se déroulera selon le calendrier suivant :

- 10 octobre 2016 : réception de la présente note dans toutes les écoles
- Pour le 6 janvier 2017 : phase d'analyse, de diagnostic, de détermination des priorités et des actions des futurs projets et transmission des projets d'école à l'Inspecteur de l'Education nationale
- 6 janvier- 4 février 2017 : phase de dialogue et de validation par l'Inspecteur de l'éducation nationale
- Pour le 10 mars 2017 : présentation et adoption en conseil d'école

Je sais pouvoir compter sur votre investissement et sur celui de toutes vos équipes dans la réalisation de ce nouveau Projet d'Ecole qui couvrira la période 2016 – 2018 et portera l'ambition de la réussite de tous nos élèves, et je vous remercie pour ce très fort engagement.



Armande Le Pellec Muller